

Précisions sur le déroulé du Chantier charte

Ce document et le schéma qui l'accompagne, explicitent et clarifient les étapes du procédé de révision de la charte, complétant ainsi le premier document « [Processus méthodologique du chantier charte](#) » envoyé en novembre 2012.

◆ **Analyse des questionnaires et proposition de charte par le comité d'animation national (juin à août 2013)**

Pour rappel, le document méthodologique du processus de révision de la charte précise que : le **comité d'animation national** est composé de paysan-nes en AMAP et amapien-nes des territoires voulant s'impliquer dans ce chantier. Il est important qu'il y ait un équilibre entre paysans et consommateurs responsables, afin de respecter le lien solidaire qui les unit. La légitimité des personnes de ce comité d'animation national viendra de leur investissement dans le chantier ; et/ou de leur nomination par leur réseau régional ou départemental. Ce comité d'animation national se chargera de faire le lien entre le local et le national, en facilitant l'échange, la réflexion ; se portant garant de la transparence dans les prises de décisions.

A l'heure d'aujourd'hui, le comité d'animation national n'est pas un groupe formellement constitué. Il n'est en ce sens pas fermé, et toute personne peut le rejoindre si elle souhaite s'y investir **tout au long du processus**, c'est-à-dire jusqu'à la clôture de ce chantier.

Cette étape se déroulera de la manière suivante :

- ⇒ Analyser les questionnaires remplis par les AMAP et réseaux d'AMAP, en faisant ressortir ce qui fait consensus, et ce qui fait désaccord. Une première lecture sera faite par le comité de pilotage afin de faciliter le travail.
- ⇒ Décortiquer, lors d'une **rencontre physique à Lyon le 29&30 juin**, ces désaccords, et faire un travail d'argumentation.

- ⇒ Ecrire une proposition de charte durant l'été 2013 (travail par mail et rencontres physiques) se basant sur les analyses précédentes.

◆ Amendements des AMAP et réseaux d'AMAP sur la proposition de Charte (septembre-octobre 2013)

Dès **septembre 2013**, une **proposition de charte** sera envoyée, suite au travail estival du comité d'animation national. Cette première proposition sera accompagnée d'un document faisant état des points d'accords et des contradictions relevés lors de l'analyse des questionnaires. Les AMAP et réseaux d'AMAP entameront alors un **travail de révision critique** de la proposition de charte, et auront **deux mois pour faire des amendements**.

Les **amendements** des AMAP et réseaux d'AMAP seront à **envoyer** jusqu'à la date limite du **9 novembre 2013**, au mail suivant : charteamap@miramap.org

Les amendements devront être précis :

- ⇒ Spécifier la phrase ou le passage à amender
- ⇒ Spécifier le type d'amendement (reformulation, modification de fond, suppression du passage)
- ⇒ Argumenter le pourquoi de la modification
- ⇒ Proposer une alternative

Nous vous enverrons en septembre un « **formulaire d'amendements** » pour faciliter la remontée de ceux-ci.

◆ Analyse des amendements par le comité d'animation national (novembre 2013)

A partir du 9 novembre 2013, tous les amendements étant remontés, le comité d'animation national s'attachera à **rédiger un cahier des amendements** avec **trois missions** :

- ⇒ Regrouper les amendements similaires
- ⇒ Faire apparaître les propositions contradictoires
- ⇒ Ecarter les amendements qu'il jugera non recevable en justifiant son choix.

Se basant sur ce cahier d'amendement, le comité d'animation national rédigera une nouvelle proposition de charte.

◆ **Assises nationales (14&15 décembre 2013)**

Toutes les AMAP et réseaux d'AMAP sont sollicités pour participer aux **rencontres nationales** qui auront lieu **le 14&15 décembre** (en région parisienne).

Le 14 décembre sera une journée de réflexion autour des questions de fonds qui ont été soulevées dans les amendements des AMAP et réseaux d'AMAP.

Si une personne estime qu'un amendement qui a été rejeté dans le cahier d'amendement mérite débat, elle devra le spécifier au début de cette journée afin que cet amendement soit pris en compte dans les ateliers de réflexion.

Le 15 décembre sera une journée de décisions collectives, par votes successifs des amendements proposés.

◆ **Ecriture de la dernière version de la charte par le comité d'animation national**

Suite aux décisions prises lors des rencontres nationales, le comité d'animation rédigera la version finale de la charte, qui sera soumise au vote lors de l'AG du MIRAMAP, en mars 2014.